### REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE





Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières

# PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS VIVRIÈRES EN CÔTE D'IVOIRE – PDC2V

#### **AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS**

### NO CL DDC2V 515270 CC C

# N° CI-PDC2V-515279-CS-CQS

RECRUTEMENT D'UNE ONG POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MARCHÉS DE GROS DE DALOA

- 1. Financé par la Banque mondiale et l'Etat de Côte d'Ivoire, le Projet de développement des Chaînes de Vivrières (PDC2V) vise à soutenir le développement de chaînes de valeur vivrières compétitives, résilientes et inclusives, au profit des acteurs de la zone d'intervention du projet.
- 2. Par sa composante 2, le PDC2V adresse la problématique de commercialisation des produits vivriers à travers la construction et l'équipement de marchés de gros à Abidjan, Abengourou et Daloa. Ces marchés de gros se veulent modernes par l'intégration notamment des composantes de conservation, de conditionnement, de commercialisation, de transformation de produits agricoles, de services agricoles et transversaux (banques, microfinances, hôtels...).
- 3. L'acquisition du site est un préalable au démarrage des travaux, une déclaration d'utilité publique sur le site a été obtenu en décembre 2023. Le site d'DALOA étant occupé, l'évaluation sociale a indiqué la préparation d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR), comprenant des mesures visant à faire face aux déplacements physiques et/ou économiques.
- **4.** L'objectif principal de la mission de l'ONG, est de fournir une assistance aux Personnes Affectées par le Projet (PAPs), l'accompagnement des PAPs vulnérables et l'opérationnalisation du programme de restauration des moyens (PRMS).
- 5. Les Termes De Référence (TDR) complets et détaillés de la mission peuvent être téléchargés gratuitement via les liens suivants : www.pdc2v.ci ou demandés à l'adresse suivante : edwige.solou@pdc2v.ci avec copie à patrick.kramo@pdc2v.ci. Les adresses e-mail fournies seront utilisées pour toute communication ultérieures (clarification etc..).
- 6. Le Consultant sera sélectionné selon la méthode fondée sur les qualifications du consultant (SQC) par avis à manifestation d'intérêt en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque Mondiale le financement de projets d'investissement (FPI) édition actualisée de septembre 2025.
- 7. Les Firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes de 8 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes T.U, les jours ouvrables.

# 8. Le profil de l'ONG et personnel clé :

### 8.1 Expérience de l'ONG

- Être légalement constituée en Côte d'Ivoire ;
- Être une ONG spécialisée dans le domaine de la communication sociale et du développement communautaire :
- Avoir mis en œuvre un Plan de Réinstallation de projet financés par les bailleurs de fonds internationaux en l'occurrence la Banque mondiale (fournir une preuve de l'exécution du contrat) ;
- Avoir au moins deux (2) ans d'expérience dans l'appui à la mise en œuvre des Plan de Réinstallation ;
- Avoir deux (02) ans d'expérience dans la gestion des plaintes.

### 8.2 Profil du personnel clé

L'ONG devra disposer d'une équipe multidisciplinaire compétente ayant la capacité de traduire et de

communiquer dans les langues locales et dotée d'une expérience pertinente pour la mission et principalement dans le domaine de suivi de la mise en œuvre du PAR. Pour la mission, l'ONG devra disposer au moins d'Experts aux profils suivants :

- Un (1) spécialiste en sciences sociales et humaines (au moins Bac + 4 en sciences sociales ou équivalent), chef de mission ayant au moins trois (3) ans d'expérience dans la mise en œuvre d'un plan de réinstallation des populations. Il/elle doit avoir au moins assuré la mise en œuvre d'un PAR en Côte d'Ivoire de projet financé par une Banque multilatérale de développement et participé à la mise en œuvre d'un PRMS. Une bonne connaissance de la règlementation nationale et des normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale est requise. Une bonne connaissance des problématiques liées au genre et à la violence basée sur le genre est indispensable;
- Un (1) ingénieur agroéconomiste ; de niveau Bac+ 5 minimum ou autre diplôme équivalent. Il/elle doit disposer d'au moins cinq (05) années d'expériences dans la gestion des projets de développement, il doit avoir participé à au moins une (1) mission de PAR.
- Un (1) spécialiste en animation et développement communautaire (Bac + 3 en science sociales ou communication) : il/elle doit avoir au moins deux (2) années d'expérience dans les projets d'appui communautaire ou de développement communautaire (avoir participé à une campagne d'information et de sensibilisation ou suivi social de personnes)
- Un (01) assistant social (Bac +2) avoir au moins deux ans d'expériences dans les projets d'appui communautaire notamment dans le suivi des actions sociales. Il doit avoir réalisé ou participé à une campagne d'information et de sensibilisation ou le suivi social de personnes vulnérables (VIH, OEV, déplacement de populations, etc.).

### 9. Durée de la prestation et livrables du consultant

La durée totale de la prestation de l'ONG sera de *Six (mois) mois calendaires*. Au terme de la mission, l'ONG devra fournir les livrables suivants :

- 1. Un rapport de démarrage comprenant la méthodologie de déroulement de la mission et le plan de travail avec calendrier ;
- 2. Un rapport de synthèse sur les consultations publiques mettant en évidence les thèmes clés et les risques critiques identifiés lors de chaque réunion ;
- 3. Des rapports mensuels donnant la synthèse des activités menées et les résultats obtenus par rapport aux indicateurs mis en place ;
- 4. Un rapport provisoire de la mise en œuvre du PAR,
- 5. Un rapport sur les résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès des PAP;
- 6. Un rapport final de la mise en œuvre des mesures RMS;
- 7. Un rapport révisé de la mise en œuvre du PAR après intégration des commentaires de l'Unité Environnementale et Sociale

## 10. Constitution et dépôt des dossiers de manifestation d'intérêts

Les ONG intéressées sont invitées à soumettre <u>un dossier de manifestation d'intérêts</u> comportant les informations pertinentes indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter la mission. Ce dossier doit contenir les informations suivantes :

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée par l'ONG ou le groupement d'ONG;
- Un document d'existence légale à jour (récépissé d'immatriculation, agrément, décret de déclaration d'utilité publique ou accord d'établissement etc.);
- Une copie de l'accord de groupement ou celle de la lettre d'intentionde regroupement, si le Candidat est constitué en groupement ;
- Le Curriculum vitae du personnel clé, signé-par le titulaire et le représentant de la structure ;
- La présentation de l'ONG (son existence légale, organigramme, personnel);
- Les références pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires (fiche projets et ABE).

Toute expérience non justifiée par une Attestation de Bonne Exécution (ABE) pour l'ONG ne sera pas prise en compte. Les ABE rédigées dans une langue étrangère doivent être accompagnées d'une traduction en langue française., auquel cas elles ne seront pas prises en compte.

NB : « Ne sont admis à participer à la procédure de passation du marché public que les candidats qui sont à jour de la redevance de régulation. Le quitus de non-redevance délivré par l'ARCOP en est une preuve ».

En cas de non-production du quitus de non-redevance par un candidat, le marché ne peut lui être attribué que s'il est établi par l'ARCOP qu'il était à jour, à la date limite de réception des plis, de la redevance de régulation sur l'ensemble des marchés qui lui ont été attribués.

A l'issue de l'évaluation des qualifications du Consultant, l'ONG classée première sera invitée à élaborer une proposition technique et financière qui servira de base à la négociation du contrat.

- 11. Les manifestations d'Intérêt devront être soumises en Français sous pli fermé, en quatre (4) exemplaires dont (1 original) et (3 copies) portant la mention de l'objet de la mission concernée : « Recrutement d'une ONG pour l'appui à la mise en œuvre du plan d'action de réinstallation (PAR) des personnes affectées par les travaux de construction du marché de gros DALOA » au plus tard le vendredi 21 octobre 2025 à 10 heures précises temps universel. En plus des dossiers physiques, les manifestations d'intérêt doivent être accompagnées d'une clé USB contenant la version numérique dudit dossier.
- 12. L'ouverture publique des dossiers de manifestations d'intérêt aura lieu à l'adresse indiquée ci-dessous en présence des représentants des soumissionnaires qui le désirent le vendredi 31 octobre 2025 à 11 heures 00 minute temps universel.
- 13. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Coordination du Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Vivrières (UC-PDC2V), Abidjan Cocody Danga, Rue de la Canebière, face à l'Ambassade d'Italie, Tél: (+225) 27 24 34 40 75; Email: edwige.solou@pdc2v.ci avec copie à patrick.kramo@pdc2v.ci